

COMPTE RENDU SEANCE DU 25 MAI 2016

Date de convocation : 17 mai 2016

L'an Deux mil seize, le 25 mai à 20h30 le Conseil Municipal d'Avrainville étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances après convocations légales, sous la présidence de M. Michel FORTERRE.

Nbre de membres - En exercice 11 - Présents : 9 - Votants : 10

ETAIENT PRESENTS :

Messieurs Michel FORTERRE - Jean-Pierre DEFRANCE - BAECHLE Mathieu - HOCQUARD Martial - BOIT Louis - BRAUX Daniel - LEONARD Christian -

Mesdames DEFRANCE Pierrette - NICOLAS Maryse

ABSENTS : SOREL Marie- Christine

FAIRISE Maxime pouvoir à Michel FORTERRE

M. BAECHLE Mathieu a été nommé secrétaire de cette séance

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Projet de schéma de coopération intercommunal

Monsieur le Maire donne lecture du courrier émanant de Mr le Préfet des Vosges, accompagné de l'arrêté n° 1198/2016 du 3 mai 2016 dressant le projet de périmètre de la future communauté de communes issue de la fusion

de la communauté de communes du pays de Mirecourt

de la communauté de communes du secteur de Dompain

avec extension aux communes de Avillers, Avrainville, Battexey, Bettoncourt, Bouxurulles, Eaux et Ménil, Gircourt les Vieville, Hergugney, Marainville sur Madon, Pont sur Madon, Rapey, Savigny, Varmonzey, Vomécourt sur Madon, Xaronval issues de la communauté de communes de la moyenne Moselle

avec extension de la commune de Rancourt issue de la communauté de communes de Bulgnéville entre Xaintois et Bassigny

Monsieur le Maire rappelle que l'organe délibérant de la Commune doit donner un accord sur ce projet de périmètre dans les 75 jours qui suivent la réception de l'arrêté (10 mai 2016).

Monsieur le Maire propose à la l'assemblée délibérante de la commune de formuler cet accord de projet.

- DELIBERATION -

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

POUR : 8

ou

CONTRE : 1

Ou

ABSTENTION : 1

Subventions aux associations :

Faisant suite aux demandes de subventions de la part des associations,
Décide d'attribuer aux associations une subvention répartie de la façon suivante :
Une somme de 600€ est inscrite au budget à l'article 6574

ASSOCIATION	Montant	Vote POUR	Vote CONTRE	ABSTENTION
C.A.U.E.	50,00€	unanimité		
FONDATION PATRIMOINE LORRAIN	50,00€	unanimité		
A.S.D. Avrainville	250,00€	unanimité		
AFMTELETHON	50,00€	unanimité		
AFSEP assoc françai des sclérosés en plaques	50,00€	unanimité		
Assoc des Paralysés de France	50,00€	unanimité		
AREMIG assoc recherche maladie infantile	50,00€	unanimité		

Objet : Etude Energétique Bâtiment Communal – Choix du Bureau d'Etude

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que suite à la consultation selon un cahier des charges bien établi de plusieurs entreprises pour effectuer l'étude concernant la mise en place d'une chaufferie moins énergivore dans la maison Honoré.

Qu'il convient de choisir le prestataire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE le devis de B.E.T. SYLVIN, pour un montant de 2 676,00 **TTC de €uros,**

PRECISE que cette somme est prévue au budget,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis et tous documents s'y rapportant.

Objet : Demande de Subvention étude énergétique chaufferie Maison HONORE ADEME

Le conseil municipal sollicite les services de l'A.D.E.M.E. pour l'obtention d'une subvention en vue de faire une étude concernant une chaufferie moins énergivore dans les locaux de la maison HONORE

Coût estimé de l'étude : 2 230,00 € H.T.

Le montant de ces travaux est inscrit au budget primitif 2016.

Les membres du conseil, à l'unanimité, sollicitent l'octroi de cette subvention

Objet : Demande de Subvention étude énergétique chaufferie Maison HONORE Région « GRAND-EST »

Le conseil municipal sollicite les services du Conseil Régional. pour l'obtention d'une subvention en vue de faire une étude concernant une chaufferie moins énergivore dans les locaux de la maison HONORE
Coût estimé de l'étude : 2 230,00 € H.T.
Le montant de ces travaux est inscrit au budget primitif 2016.
Les membres du conseil, à l'unanimité, sollicitent l'octroi de cette subvention

Affaires diverses

Remise en état des bancs d'église : suite à notre demande monsieur RUER artisan menuisier ébéniste nous a fait un devis pour un montant de 5 880,00€. Le conseil municipal donne son aval pour que l'on entreprenne dès maintenant ces travaux.

Il a été adressé un courrier recommandé adressé aux conseillers municipaux et au maire sollicitant la viabilisation d'un terrain rue E. Jeandin. Une réponse non favorable à sa demande sera faite : l'article L-332-15 du code de l'urbanisme dispose que la partie des raccordements permettant au particulier de se raccorder au réseau public au niveau de son terrain est à la charge du demandeur.

Tonde du village : le prestataire ne donnant pas satisfaction, nous devons en trouver un autre.

Dégâts causés par les motos zone croix st Romaric : cet endroit ludique demande un peu plus de respect, il sera interdit à tous les deux roues et engins à moteur.

Fin de séance : 21h45

Vu le maire